



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

**Séance du lundi 23 novembre 2009**  
**D - 20090651**

***Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

## ***Collecte et traitement des déchets municipaux. Signature du marché. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Propreté externalise les prestations suivantes :

Collecte sélective, traitement et valorisation des déchets secs, des déchets alimentaires fermentescibles et des ordures ménagères résiduelles des établissements communaux comprenant la fourniture de contenants et leur entretien.

Collecte et traitement des déchets du marché des Capucins

Collecte, traitement et valorisation des déchets encombrants sur le secteur compris entre la rue Xavier Arnoz, les Cours, le Cours de la Marne et les Quais

Collecte sélective, traitement et valorisation des déchets industriels des établissements communaux.

Dans cette perspective, La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par cette Direction.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre suivante :

LOT 1 : Collecte et traitement des déchets des établissements communaux  
montant minimum annuel de 150 000 € H.T et maximum de 550 000 € H.T.  
Faute de réponse satisfaisante ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert

LOT 2 : Collecte et traitement des déchets du marché des Capucins  
montant minimum annuel de 15 000 € H.T et maximum de 50 000 € H.T.  
Faute de réponse satisfaisante ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert

LOT 3 : Collecte et traitement des déchets industriels des établissements communaux  
montant minimum annuel de 75 000 € H.T et maximum de 300 000 € H.T.  
Faute de réponse satisfaisante ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert

LOT 4 : Collecte et traitement des encombrants  
Société SITA pour un montant minimum annuel de 100 000 € H.T et maximum de 260 000 € H.T.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an à compter du 13 décembre 2009, reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 91, article 611.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**